



Ils ont été reçus ce mercredi 21 décembre 2022, par le Ministre de la santé Publique, a l'effet de décliner leurs revendications relatives aux examens de passage en classe supérieure et à l'examen de certification, sessions 2022.

Plusieurs griefs ont été portés à la connaissance du Dr. Manaouda Malachie. Entre autres, l'instabilité des matricules, les notes de l'école qui sont différentes de celles envoyées par le ministère. Plus encore, certains étudiants se basant sur leur performances séquentielles estiment qu'ils ne méritent pas d' échec. Tous demandent une réévaluation de leurs copies en fonction du code barre. A côté de cette catégorie, nous avons ceux qui évoquent des irrégularités liées à leurs établissements.



Après avoir écouté les différentes interventions de ces jeunes ainsi que celle du Directeur des ressources humaines, M. EYENGA NDJOMO Elysée A. qui est revenu sur les conditions de passage en classe supérieure, le Dr MANAOUDA Malachie pour qui, le ministère de la santé publique n'a pas pour objectif de faire échouer les étudiants, mais de s'assurer de la qualité des produits qui sortent des écoles parce que la santé est un domaine sensible. Aussi, a-t-il décidé que des missions seront déployées auprès des écoles de formation pour évaluer le système d'enseignement et aussi la méthode d'enregistrement des notes. Par ailleurs des sessions de rattrapage non payantes pour les apprenants seront organisées.

En outre, sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, il sera permis aux apprenants dans cette situation de passer en classe supérieure. Ainsi, au cours de l'année, il leur sera autorisé de passer les examens de rattrapage des notes antérieures.

Les sessions de rattrapage seront organisées au mois de février et de mars. Ne sont concernés que ceux des étudiants ayant une ou deux matières à valider.

C'est sous un air de satisfaction pour certains et d'inquiétude, pour d'autres que s'est achevée cette rencontre.

Marcelle Épée/Celcom/Minsante
